



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2016



Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge tenue le lundi 4 avril 2016 à 19 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, à laquelle sont présents MM. les conseillers Denis Charette, Daniel Forget, Denis Lacasse, Yves Sigouin et André Tremblay.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de la mairesse Mme Déborah Bélanger.

Est absente au cours de la présente séance, Mme la conseillère Diane Gargantini.

La directrice générale, Mme Julie Godard, et la greffière, Mme Lucie Bourque, sont aussi présentes.

Mme Carine Lachapelle, directrice du Service d'urbanisme et d'environnement, ainsi que M. Michel Robidoux, directeur du Service des travaux publics, sont également présents.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Déborah Bélanger, mairesse, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19 h 30.

127/04-04-16

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que les membres du conseil désirent apporter les modifications suivantes à l'ordre du jour :

- Ajout de l'item suivant au point « A.4 » et décalage des items subséquents :
 - A.4 Motion de condoléances suite au décès le 24 mars 2016 de Mme Marie-Claire Kirkland-Casgrain
- Modification du titre de l'item F.4 afin que le titre du poste soit au masculin, à savoir :
 - F.4 Embauche d'un agent aux permis et certificats
- Report de l'item F.4 à l'ajournement du 7 avril à 14 h, à savoir :
 - F.7 Mémoire de la Ville présenté à la Commission de consultation du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) conjoint pour les MRC d'Antoine-Labelle, des Laurentides et des Pays-d'en-Haut

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que modifié, à savoir :

A OUVERTURE

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Minute de silence en respect aux victimes des attentats terroristes survenus à Bruxelles en Belgique le 22 mars 2016
3. Motion d'appui au peuple belge suite aux événements terroristes survenus à Bruxelles le 22 mars 2016



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2016

4. Motion de condoléances suite au décès le 24 mars 2016 de Mme Marie-Claire Kirkland-Casgrain
5. Motion de condoléances suite au décès le 29 mars 2016 de M. Jean Lapierre, homme politique et chroniqueur politique québécois
6. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2016
7. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 mars 2016
8. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 mars 2016

Période de questions du public

B URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

1. Dérogation mineure numéro 2016-40002
2. Appui aux associations de lacs pour leur projet déposé dans le cadre d'une demande d'aide financière à la Fondation de la MRC pour l'environnement
3. Charte des paysages des Laurentides

C AVIS DE MOTION

1. Avis de motion – Règlement numéro 276 concernant la délégation au trésorier du pouvoir d'accorder le contrat de financement à la personne qui y a droit

D ADOPTION DES RÈGLEMENTS

E CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

1. Appel d'offres pour la disposition de biens matériels excédentaires de la Ville – Vente de biens matériels
2. Appel d'offres numéro 2016-01 – Fourniture de produits pétroliers pour la période du 1^{er} juin 2016 au 31 mai 2018
3. Appel d'offres numéro 2016-02 – Fourniture et pose de matériel bitumineux sur une partie de certains chemins de la Ville

F GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

1. Adoption des comptes payés et à payer pour le mois de mars 2016
2. Appropriation du surplus accumulé de la Ville pour transférer le montant des redevances des matières résiduelles perçues au nom de l'Agglomération au surplus de l'Agglomération – Annulation de la résolution numéro 033/11-01-16
3. Disposition de biens matériels excédentaires de la Ville – Matériel informatique désuet
4. Embauche d'un agent aux permis et certificats
5. Réaffectation de personnel
6. Réaffectation de personnel – Emplois d'été
7. Mémoire de la Ville présenté à la Commission de consultation du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) conjoint pour les MRC d'Antoine-Labelle, des Laurentides et des Pays-d'en-Haut – **reporté**

G SÉCURITÉ PUBLIQUE

H TRAVAUX PUBLICS

1. Prolongement du réseau d'aqueduc sur une partie de la rue Giroux – Convention de règlement avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET)
2. Déneigement d'une partie du boulevard Fernand-Lafontaine pour la saison 2016-2017 – Offre de services de la Ville au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET)

I LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

1. Avis de consentement de la Ville pour la tenue des activités des journées de la famille et du dîner de la mairesse sur une partie de la rue L'Annonciation Nord
2. Appropriation du fonds réservé du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR) pour la réparation du filtre à sable pour le système de tour de refroidissement du CSCVR

J DIVERS

1. Proclamation de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale 2016-2017
2. Appui à la Société d'histoire de Rivière-Rouge pour leur projet « Les grandes dames du Nord »
3. Appui à la Société d'histoire et de généalogie des Hautes-Laurentides concernant la deuxième phase de leur projet « Route du Lièvre Rouge »
4. Nomination de la salle municipale dans le secteur Sainte-Véronique

Période de questions du public

K LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2016

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

ADOPTÉE

MINUTE DE SILENCE EN RESPECT AUX VICTIMES DES ATTENTATS TERRORISTES SURVENUS À BRUXELLES EN BELGIQUE LE 22 MARS 2016

En respect aux victimes des attentats terroristes survenus à Bruxelles en Belgique le 22 mars 2016, la mairesse, Mme Déborah Bélanger, demande à l'assistance d'observer une minute de silence.

128/04-04-16

MOTION D'APPUI AU PEUPLE BELGE SUITE AUX ÉVÈNEMENTS TERRORISTES SURVENUS À BRUXELLES LE 22 MARS 2016

CONSIDÉRANT les attentats terroristes survenus à Bruxelles en Belgique le 22 mars 2016 causant une trentaine de décès et plus de 250 blessés;

CONSIDÉRANT qu'en hommage aux victimes de ces actes ignobles et méprisants, la Ville de Rivière-Rouge a mis tous ses drapeaux en berne, lesquels le resteront jusqu'à la fin du deuil national en Belgique;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'exprimer un appui et une solidarité au peuple belge, aux victimes et à leurs familles;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé unanimement par tous les membres du conseil présents et résolu :

Que les membres du conseil, les employés de la Ville et tous les citoyennes et citoyens de Rivière-Rouge offrent leurs condoléances aux familles et proches des victimes des événements terroristes survenus le 22 mars 2016 à Bruxelles.

Que les membres du conseil dénoncent de tels actes terroristes et barbares qui heurtent nos valeurs et disent non à la violence qui va à l'encontre de la démocratie.

Que les membres du conseil se déclarent solidaires envers le peuple belge et lui souhaite tout le courage nécessaire pour se relever de cette épreuve tragique.

ADOPTÉE

129/04-04-16

MOTION DE CONDOLÉANCES SUITE AU DÉCÈS LE 24 MARS 2016 DE MME MARIE-CLAIRE KIRKLAND-CASGRAIN

CONSIDÉRANT le décès de Mme Marie-Claire Kirkland-Casgrain le 24 mars 2016;

CONSIDÉRANT que Mme Kirkland-Casgrain a été la première femme députée de l'Assemblée législative du Québec, aussi la première femme membre du Conseil des ministres sous le gouvernement libéral de Jean Lesage, puis la première femme juge au Québec;

Il est proposé à l'unanimité par tous les membres du conseil :

Que le conseil offre ses sincères condoléances à la famille et aux amis de Mme Kirkland-Casgrain décédée le 24 mars 2016.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2016

Que le conseil désire souligner sa contribution exceptionnelle à titre de pionnière pour l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment dans le monde politique et juridique.

ADOPTÉE

130/04-04-16

MOTION DE CONDOLÉANCES SUITE AU DÉCÈS LE 29 MARS 2016 DE M. JEAN LAPIERRE, HOMME POLITIQUE ET CHRONIQUEUR POLITIQUE QUÉBÉCOIS

CONSIDÉRANT le tragique accident d'avion survenu le 29 mars 2016 aux Îles de la Madeleine causant le décès de sept (7) personnes, soit M. Jean Lapierre, homme politique et chroniqueur politique québécois, sa conjointe, les deux frères à M. Lapierre, une de ses sœurs et les deux (2) membres de l'équipage;

Il est proposé à l'unanimité par tous les membres du conseil :

Que le conseil offre ses sincères condoléances à la famille et aux amis de M. Jean Lapierre, homme politique et chroniqueur politique québécois, décédé tragiquement le 29 mars 2016 aux Îles de la Madeleine.

Que le conseil désire souligner sa contribution exceptionnelle au monde politique, à titre d'ancien député et ministre, mais surtout à titre de chroniqueur politique où il a permis à la population de mieux comprendre les rouages de la politique fédérale, provinciale et municipale.

ADOPTÉE

131/04-04-16

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2016

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2016 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2016 soit adopté tel que préparé par Mme Lucie Bourque, greffière.

ADOPTÉE

132/04-04-16

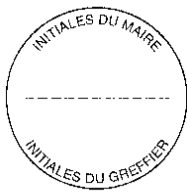
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 MARS 2016

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 mars 2016 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 mars 2016 soit adopté tel que préparé par Mme Lucie Bourque, greffière.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

133/04-04-16

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2016

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 MARS 2016

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 mars 2016 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 mars 2016 soit adopté tel que préparé par Mme Lucie Bourque, greffière.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.

La mairesse profite de l'occasion pour remercier Mme Justine Lacoste et M. Jean-Paul Le Bourhis pour avoir déposé leur mémoire respectif auprès de la Commission de consultation du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) conjoint pour les MRC d'Antoine-Labelle, des Laurentides et des Pays-d'en-Haut.

Un membre de l'assistance profite de l'occasion également pour féliciter M. Michel Robidoux, directeur du Service des travaux publics, et son équipe pour l'entretien des trottoirs durant la saison hivernale.

NOTE : *M. Michel Robidoux, directeur du Service des travaux publics, quitte la séance, il est 20 h.*

URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

134/04-04-16

DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2016-4002

CONSIDÉRANT que la mairesse a invité l'assistance à faire valoir leurs commentaires ou leur opposition relativement à la présente demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire ou aucune opposition n'a été présenté à l'égard de la présente demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que cette demande concerne une partie du lot 20, rang 2 du cadastre officiel du Canton de Turgeon, située au 1729, chemin du Tour-du-Lac-Tibériade qui est identifiée par le matricule numéro 2154-64-4380;

CONSIDÉRANT que la demande vise à régulariser l'implantation actuelle de la résidence qui se trouve à 15,79 mètres de la ligne des hautes eaux pour le coin arrière droit, à 15,01 mètres de la ligne des hautes eaux pour la partie arrière centre et à 17,98 mètres de la ligne des hautes eaux pour le coin arrière gauche, alors que la réglementation exige une distance de 20 mètres de la ligne des hautes eaux;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2016

CONSIDÉRANT que la propriété se localise dans la zone VIL-16;

CONSIDÉRANT que suite à la réalisation d'un certificat de localisation pour la vente de la propriété, le propriétaire fut informé que ledit bâtiment ne respectait pas la marge prescrite à la réglementation;

CONSIDÉRANT que de bonne foi, le propriétaire a réalisé les travaux sous le permis numéro 2004-00234, mais sans obligation de plan d'implantation du temps;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation est mineure et qu'elle respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que la demande ne porte pas atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT la résolution numéro CCUE-11/16.03.08 du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement de la Ville, adoptée lors de la réunion dudit comité tenue le 8 mars 2016, recommandant au conseil municipal d'accepter la dérogation mineure conditionnellement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter la présente demande visant à régulariser l'implantation actuelle de la résidence qui se trouve à 15,79 mètres de la ligne des hautes eaux pour le coin arrière droit, à 15,01 mètres de la ligne des hautes eaux pour la partie arrière centre et à 17,98 mètres de la ligne des hautes eaux pour le coin arrière gauche le tout conformément aux dispositions de la réglementation en vigueur et à la condition suivante :

- De procéder à la réduction de la plate-forme actuelle dans la rive pour que celle-ci n'ait qu'un maximum de deux (2) mètres de largeur, et ce, d'ici le 30 août 2016.

Que la présente résolution n'est valide que si la condition ci-haut décrite est respectée et advenant que celle-ci ne soit pas respectée, cette résolution devient nulle et non avenue.

ADOPTÉE

135/04-04-16

APPUI AUX ASSOCIATIONS DE LACS POUR LEUR PROJET DÉPOSÉ DANS LE CADRE D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA FONDATION DE LA MRC POUR L'ENVIRONNEMENT

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge appuie toute demande d'aide financière déposée à la Fondation de la MRC d'Antoine-Labelle pour l'environnement en 2016, et ce, pour les associations de lac légalement constituées du territoire de la Ville dont le projet environnemental proposé est propre à son milieu environnant et conforme à la réglementation de la Ville, le tout suivant la recommandation de la directrice du Service d'urbanisme et d'environnement.

Que la mairesse soit autorisée à signer une lettre d'appui à cet effet.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

136/04-04-16

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2016

CHARTRE DES PAYSAGES DES LAURENTIDES

CONSIDÉRANT que suite à la tenue, en 1998, des États généraux du paysage québécois, la région des Laurentides s'est dotée d'une Table de concertation sur les paysages;

CONSIDÉRANT que cette Table a proposé à ses partenaires régionaux d'adhérer à une Charte des paysages naturels et bâtis des Laurentides;

CONSIDÉRANT qu'en novembre 2004, plus de 150 partenaires régionaux avaient signé cette charte, soit 7 MRC et près d'une cinquantaine de villes, dont la Ville de Rivière-Rouge par sa résolution numéro 480/13-09-04 adoptée lors de la séance ordinaire du 13 septembre 2004;

CONSIDÉRANT que la MRC des Pays-d'en-Haut demande à ces signataires du monde municipal de réitérer leur adhésion à la dite Charte ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge renouvelle son engagement à endosser la Charte des paysages naturels et bâtis des Laurentides.

Qu'une copie de la présente résolution soit acheminée à la MRC des Pays-d'en-Haut.

ADOPTÉE

NOTE : *Mme Carine Lachapelle, directrice du Service d'urbanisme et d'environnement, quitte la séance, il est 20 h 06.*

AVIS DE MOTION

Avis de motion

AVIS DE MOTION – RÉGLEMENT NUMÉRO 276 CONCERNANT LA DÉLÉGATION AU TRÉSORIER DU POUVOIR D'ACCORDER LE CONTRAT DE FINANCEMENT À LA PERSONNE QUI Y A DROIT

Le conseiller André Tremblay donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 276 concernant la délégation au trésorier du pouvoir d'accorder le contrat de financement à la personne qui y a droit.

CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

137/04-04-16

APPEL D'OFFRES POUR LA DISPOSITION DE BIENS MATÉRIELS EXCÉDENTAIRES DE LA VILLE – VENTE DE BIENS MATÉRIELS

CONSIDÉRANT que pour faire suite à l'appel d'offres public pour la disposition de divers biens matériels excédentaires de la Ville, publié au journal *L'Information du Nord Vallée de la Rouge* le 23 mars 2016, le résultat de l'ouverture des soumissions du 4 avril 2016 est le suivant :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2016

Bien matériel soumissionné	Soumissionnaire Date et heure de réception de la soumission	Montant de la soumission (plus les taxes applicables)
Camionnette de marque Ford, modèle F150, année 1999, cylindre 4,6 litres, kilométrage : +- 313,432 (l'offre doit être d'un montant minimum de 250 \$ plus les taxes applicables)	M. Clément Sirois le 30 mars 2016 à 13 h 15	301 \$
	M. Claude Grand'maison le 30 mars 2016 à 13 h 50	461 \$
	M. Marc Drapeau le 1 ^{er} avril 2016 à 15 h 20	476 \$
	M. Coursol Automobiles inc. par M. Michel Coursol le 4 avril 2016 à 10 h 55	315 \$
Camionnette de marque Chevrolet, modèle GM4, année 1997, cylindre 4,3 litres, kilométrage : +- 221,838 (l'offre doit être d'un montant minimum de 250 \$ plus les taxes applicables)	M. Clément Sirois le 30 mars 2016 à 13 h 15	351 \$
	M. Claude Grand'maison le 30 mars 2016 à 13 h 50	461 \$
	M. Éric Charbonneau le 1 ^{er} avril 2016 à 13 h 10	500 \$
	M. Marc Drapeau le 1 ^{er} avril 2016 à 15 h 20	376 \$
	M. Coursol Automobiles inc. par M. Michel Coursol le 4 avril 2016 à 10 h 55	315 \$
Motoneige Bombardier de marque Skidoo, modèle Skandic, année 2002, kilométrage : +- 12,662 (l'offre doit être d'un montant minimum de 100 \$ plus les taxes applicables)	M. Normand Levac le 24 mars 2016 à 8 h 00	526 \$
	M. Benoit Loiseau le 30 mars 2016 à 10 h 29	320 \$
	M. Clément Sirois le 30 mars 2016 à 13 h 15	111 \$
	M. Claude Grand'maison le 30 mars 2016 à 13 h 50	360 \$
	M. Alain Brunet le 31 mars 2016 à 9 h 55	250 \$
	M. François Chagnon le 31 mars 2016 à 10 h 25	650 \$
	M. Serge Constantineau le 31 mars 2016 à 15 h 43	201 \$
	M. Jocelyn Létourneau le 1 ^{er} avril 2016 à 14 h 40	700 \$
	M. Marc Drapeau le 1 ^{er} avril 2016 à 15 h 20	276 \$
	M. Albert Paiement le 4 avril 2016 à 9 h 25	325 \$
M. Daniel Larente le 4 avril 2016 à 9 h 56	226,50 \$	



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2016

CONSIDÉRANT l'étude des soumissions reçues effectuée par la greffière et le directeur du Service des travaux publics ainsi que leurs recommandations quant à la disposition des biens énumérés précédemment;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la vente de biens matériels excédentaires de la Ville suivants comme suit :

- Camionnette de marque Ford, modèle F150, année 1999, cylindre 4,6 litres (kilométrage de ± 313,432), à M. Marc Drapeau au montant de 476 \$ plus la TPS, conformément à sa soumission du 1^{er} avril 2016;
- Camionnette de marque Chevrolet, modèle GM4, année 1997, cylindre 4,3 litres, (kilométrage de ± 221,838), à M. Éric Charbonneau au montant de 500 \$ plus la TPS, conformément à sa soumission du 1^{er} avril 2016;
- Motoneige Bombardier de marque Skidoo, modèle Skandic, année 2002 (kilométrage de ±12,662), à M. Jocelyn Létourneau au montant de 700 \$ plus les taxes applicables, conformément à sa soumission du 28 mars 2016.

Que le bénéficiaire de chaque bien matériel dépose, à la prise de possession, la somme totale de son offre acceptée, incluant les taxes applicables, soit en argent ou par chèque visé payable à l'ordre de la Ville de Rivière-Rouge et qu'il prenne possession du bien soumissionné dans son état actuel, sans garantie et tel que vu; que la prise de possession se fasse dans les huit (8) jours à compter des présentes.

Que la prise de possession du bien vendu soit effectuée conformément à la description du bien à disposer décrite au document de la Ville « offre et formule de soumission » et à l'appel d'offres public daté du 23 mars 2016 de la Ville portant l'identification « Appel d'offres pour la disposition de biens matériels excédentaires de la Ville » et conformément à la soumission retenue.

ADOPTÉE

138/04-04-16

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2016-01 – FOURNITURE DE PRODUITS PÉTROLIERS POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} JUIN 2016 AU 31 MAI 2018

CONSIDÉRANT que le contrat relatif à la fourniture de produits pétroliers (essence sans plomb ordinaire, huile à chauffage et carburant diesel) prendra fin le 31 mai 2016;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de lancer un appel d'offres public pour la fourniture de produits pétroliers pour la période du 1^{er} juin 2016 au 31 mai 2018;

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Rivière-Rouge lors de la séance du conseil tenue le 20 décembre 2010 en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (résolution numéro 436/20-12-10);

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 573 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* en référence à l'adjudication de contrats dont la valeur est supérieure à 100 000 \$;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2016

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil autorise le Service du greffe, en collaboration avec le Service des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour la fourniture de produits pétroliers pour la période du 1^{er} juin 2016 au 31 mai 2018.

Que la décision sur les soumissions reçues soit prise ultérieurement par le conseil.

Que la Ville de Rivière-Rouge ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires.

Que l'avis de soumission relié à cet appel d'offres soit publié dans l'édition locale du journal *L'Information du Nord Vallée de la Rouge* ainsi que sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO).

ADOPTÉE

139/04-04-16

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2016-02 – FOURNITURE ET POSE DE MATÉRIEL BITUMINEUX SUR UNE PARTIE DE CERTAINS CHEMINS DE LA VILLE

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de lancer un appel d'offres public pour la fourniture et la pose de matériel bitumineux sur une partie de certains chemins de la Ville;

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Rivière-Rouge lors de la séance du conseil tenue le 20 décembre 2010 en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (résolution numéro 436/20-12-10);

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 573 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* en référence à l'adjudication de contrats dont la valeur est supérieure à 100 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil autorise le Service du greffe, en collaboration avec le Service des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour la fourniture et la pose de matériel bitumineux sur une partie de certains chemins de la Ville, soit sur une partie des chemins suivants de la Ville :

- sur une partie du chemin du Lac-Jaune, dans le secteur Marchand (7 sections),
- sur une partie du chemin du Lac-Marsan Ouest, dans le secteur Marchand (1 section),
- sur une partie de la montée du Lac-Castor, dans le secteur Marchand (3 sections),
- sur une partie du chemin Fex, dans le secteur Marchand (1 section),
- sur une partie de la montée du Lac-Lanthier, dans le secteur Marchand (1 section),



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2016

- sur une partie du chemin du Lac-Lanthier Est, dans le secteur Marchand (1 section),
- sur une partie du chemin de la Rivière Nord, dans le secteur Marchand (5 sections),
- sur une partie du chemin Francisco, dans le secteur Marchand (2 sections),
- sur une partie du chemin du Lac-Kiamika, dans le secteur Sainte-Véronique (1 section),
- sur une partie de la montée des Lacs-Noirs, dans le secteur Sainte-Véronique (1 section),
- sur une partie de la rue Riopel, dans le secteur Sainte-Véronique (1 section),

et ce, pour un total de plus ou moins 6 371 tonnes métriques.

Que la décision sur les soumissions reçues soit prise ultérieurement par le conseil.

Que la Ville de Rivière-Rouge ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires.

Que l'avis de soumission relié à cet appel d'offres soit publié dans l'édition locale du journal *L'Information du Nord Vallée de la Rouge* ainsi que sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO).

ADOPTÉE

GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

140/04-04-16

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE MARS 2016

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Et résolu à l'unanimité :

Qu'après vérification des comptes par un membre du conseil, la liste officielle des comptes payés et à payer pour le mois de mars 2016 se détaille comme suit :

Salaires :	137 032,98 \$
Remises diverses (fédérales, provinciales et autres) :	83 248,92 \$
Comptes courants :	<u>698 490,38 \$</u>
Total :	918 772,28 \$

Que les comptes soient approuvés et payés, le tout conformément aux dispositions du règlement numéro 226.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du règlement numéro 226 font partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 10 du règlement numéro 226.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

141/04-04-16

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2016

APPROPRIATION DU SURPLUS ACCUMULÉ DE LA VILLE POUR TRANSFÉRER LE MONTANT DES REDEVANCES DES MATIÈRES RÉSIDUELLES PERÇUES AU NOM DE L'AGGLOMÉRATION AU SURPLUS DE L'AGGLOMÉRATION – ANNULATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 033/11-01-16

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

D'annuler la résolution numéro 033/11-01-16, adoptée lors de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 11 janvier 2016.

Que le dossier portant sur le montant des redevances des matières résiduelles perçues au nom de l'Agglomération soit traité ultérieurement suite à l'entente à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE

142/04-04-16

DISPOSITION DE BIENS MATÉRIELS EXCÉDENTAIRES DE LA VILLE – MATÉRIEL INFORMATIQUE DÉSUET

CONSIDÉRANT la liste de matériel informatique désuet préparée par le technicien en informatique de la Ville, soit M. Francis Julien de la compagnie « Services Informatiques des Laurentides inc. »;

CONSIDÉRANT que ce matériel est désuet et de valeur marchande nulle;

Il est proposé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

De mandater le technicien en informatique de la Ville à disposer à la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) le matériel informatique désuet tel que décrit à la liste préparée en date du 16 mars 2016.

ADOPTÉE

143/04-04-16

EMBAUCHE D'UN AGENT AUX PERMIS ET CERTIFICATS

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

D'embaucher M. Cédric Fyen, au poste à temps complet d'agent aux permis et certificats, classe 9 échelon 1, à compter du 18 avril 2016, et ce, conformément aux dispositions de la convention collective de travail en vigueur.

ADOPTÉE

144/04-04-16

Remplacée par la
résolution numéro
241/06-06-16

RÉAFFECTATION DE PERSONNEL

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner la réaffectation temporaire de M. Serge Bégin au poste de journalier spécialisé, classe 6 échelon 3, à compter du 29 mars 2016 pour une période de moins d'un mois, le tout conformément aux dispositions de la convention collective de travail en vigueur.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

145/04-04-16

Remplacée par la
résolution numéro
242/06-06-16

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2016

RÉAFFECTATION DE PERSONNEL – EMPLOIS D'ÉTÉ

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner la réaffectation du personnel suivant :

- Mme Vanessa Raymond au poste étudiant de responsable camp de jour, classe 1 échelon 3, à compter du 1^{er} avril 2016 pour une période de plus ou moins treize (13) semaines;
- Mme Émilie Raymond au poste étudiant de responsable adjoint camp de jour, classe 1 échelon 3, à compter du 10 avril 2016 pour une période de plus ou moins treize (13) semaines;
- Mme Karine Villeneuve au poste étudiant de sauveteur principal, classe 1 échelon 3, à compter du 1^{er} avril 2016 pour une période de plus ou moins treize (13) semaines;

le tout, conformément aux dispositions de la convention collective de travail en vigueur.

D'autoriser la réaffectation du personnel suivant :

- Mme Emma Bruneau-Darmana au poste étudiant de sauveteur adjoint, classe 1 échelon 3, à compter du 1^{er} juin 2016 pour une période de plus ou moins treize (13) semaines;
- Mme Maude Després au poste étudiant de sauveteur adjoint, classe 1 échelon 3, à compter du 1^{er} juin 2016 pour une période de plus ou moins treize (13) semaines;
- Mme Jordan Bélisle au poste étudiant de sauveteur adjoint, classe 1 échelon 3, à compter du 1^{er} juin 2016 pour une période de plus ou moins treize (13) semaines;
- Mme Alexandra Therrien au poste étudiant de sauveteur adjoint, classe 1 échelon 2, à compter du 1^{er} juin 2016 pour une période de plus ou moins treize (13) semaines;

ADOPTÉE

TRAVAUX PUBLICS

146/04-04-16

PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC SUR UNE PARTIE DE LA RUE GIROUX – CONVENTION DE RÉGLEMENT AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS (MTMDET)

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la mairesse et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, la convention de règlement à intervenir avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) concernant le prolongement du réseau d'aqueduc sur une partie de la rue Giroux, et ce, suite à la contamination des puits d'eau potable des propriétés situées au 222 et 223, rue Giroux à Rivière-Rouge lors des travaux du contournement de la route 117 réalisés par ledit ministère.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

147/04-04-16

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2016

DÉNEIGEMENT D'UNE PARTIE DU BOULEVARD FERNAND-LAFONTAINE POUR LA SAISON 2016-2017 – OFFRE DE SERVICES DE LA VILLE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS (MTMDET)

CONSIDÉRANT qu'à plusieurs reprises au cours de la saison hivernale 2015-2016 et celles antérieures, la Ville a dû procéder à ses frais au déneigement d'une partie du boulevard Fernand-Lafontaine qui est sous la responsabilité du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET), soit entre le centre de services du MTMDET et la rue de l'École, et ce, dû aux retards de l'entrepreneur du MTMDET;

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur du MTMDET pousse la neige vers les terrains privés, causant ainsi plusieurs désagréments tant au niveau commercial que résidentiel;

CONSIDÉRANT que la Ville ramasse la neige accumulée (banc de neige) le long de ladite partie du boulevard Fernand-Lafontaine afin d'accommoder les commerçants et les résidents, puisque l'entrepreneur du MTMDET ne le fait pas;

CONSIDÉRANT que le MTMDET entamera une procédure d'appel d'offres sous peu pour la saison hivernale 2016-2017;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) de lui confier le mandat de déneigement de la partie du boulevard Fernand-Lafontaine dont il est responsable, soit entre le centre de services du MTMDET et la rue de l'École.

Qu'une compensation financière pour ce travail soit accordée à la Ville.

Que le directeur du Service des travaux publics et la trésorière soient mandatés pour conclure une entente à cet effet avec le MTMDET.

Que la mairesse et le directeur du Service des travaux publics soient autorisés à signer l'entente à intervenir avec le MTMDET concernant ledit déneigement d'une partie du boulevard Fernand-Lafontaine.

ADOPTÉE

LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

148/04-04-16

AVIS DE CONSENTEMENT DE LA VILLE POUR LA TENUE DES ACTIVITÉS DES JOURNÉES DE LA FAMILLE ET DU DÎNER DE LA MAIRESSE SUR UNE PARTIE DE LA RUE L'ANNONCIATION NORD

CONSIDÉRANT que la Société de développement commercial (SDC) et la Ville de Rivière-Rouge sont partenaires dans l'organisation des journées de la famille et du dîner de la mairesse qui aura lieu le samedi 30 juillet 2016;

CONSIDÉRANT que l'évènement est très populaire et accueille un très grand nombre de participants à chaque année;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2016

CONSIDÉRANT que les activités incluses dans la programmation de l'évènement se feront en façade de la gare de Rivière-Rouge et que les organisateurs veulent s'assurer de la sécurité des usagers;

CONSIDÉRANT que, pour autoriser la fermeture temporaire de la rue L'Annonciation Nord, le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) demande l'accord de la Ville de Rivière-Rouge;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

Que, dans le cadre des journées de la famille et du dîner de la mairesse qui aura lieu le samedi 30 juillet 2016 de 10 h à 16 h, la Ville de Rivière-Rouge donne son accord pour la fermeture temporaire de la rue L'Annonciation Nord entre la montée Eugène, au sud, et la limite du parc de la Gare, au nord.

ADOPTÉE

149/04-04-16

APPROPRIATION DU FONDS RÉSERVÉ DU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE LA VALLÉE DE LA ROUGE (CSCVR) POUR LA RÉPARATION DU FILTRE À SABLE POUR LE SYSTÈME DE TOUR DE REFROIDISSEMENT DU CSCVR

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

D'octroyer le contrat pour la réparation du filtre à sable pour le système de tour de refroidissement du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR) à la compagnie « Klenzoid Canada inc. » au montant total de 3 553,73 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément à sa proposition datée du 22 mars 2016.

Que ladite dépense soit prise à même le fonds réservé du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR).

ADOPTÉE

DIVERS

150/04-04-16

PROCLAMATION DE LA CAMPAGNE ANNUELLE DE PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE 2016-2017

CONSIDÉRANT que la Semaine nationale de la santé mentale qui se déroule du 2 au 8 mai est le lancement d'une campagne annuelle de promotion de la santé mentale sur le thème « 7 astuces pour être bien dans sa tête »;

CONSIDÉRANT que la population possède une santé mentale susceptible d'être renforcée et développée et que les 7 astuces peuvent y contribuer;

CONSIDÉRANT que les actions favorisant la bonne santé mentale relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société, et que les municipalités ont un rôle important à jouer dans ce mouvement;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2016

CONSIDÉRANT que Mouvement santé mentale Québec, antérieurement le réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale, pilote la campagne annuelle de promotion de la santé mentale et encourage l'implication de tous les acteurs de la société québécoise;

CONSIDÉRANT qu'il est d'intérêt public que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne :

- en invitant les citoyennes et les citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne « etrebiendanssatete.ca »;
- en encourageant les initiatives et activités organisées sur le territoire;
- en proclamant le lancement de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale lors d'un conseil municipal,

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

De proclamer la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale 2016-2017 dans la Ville de Rivière-Rouge.

Que tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions soient invités à reconnaître les bénéficiaires des « 7 astuces pour être bien dans sa tête ».

ADOPTÉE

151/04-04-16

APPUI À LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE RIVIÈRE-ROUGE POUR LEUR PROJET « LES GRANDES DAMES DU NORD »

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal entérine l'appui accordé à la Société d'histoire de Rivière-Rouge, concernant leur projet « Les grandes dames du Nord » visant à redonner aux granges patrimoniales leurs lettres de noblesse, à les valoriser et à les réanimer.

Que la Ville encourage, par ce projet, l'organisme à favoriser :

- la sensibilisation, l'éducation et la préservation d'un patrimoine bâti,
- le développement et la diversification de l'offre touristique,
- la préservation d'une mémoire collective, l'animation d'une communauté et le rapprochement des générations,
- la valorisation des savoirs locaux, la création d'emplois et la rétention de la jeunesse.

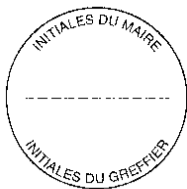
Que la Ville contribue à ce projet par le prêt de la salle de réunion, soit une valeur estimée à 3 000 \$.

ADOPTÉE

152/04-04-16

APPUI À LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET DE GÉNÉALOGIE DES HAUTES-LAURENTIDES CONCERNANT LA DEUXIÈME PHASE DE LEUR PROJET « ROUTE DU LIÈVRE ROUGE »

Il est proposé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2016

Que le conseil municipal entérine l'appui accordé à la Société d'histoire et de généalogie des Hautes-Laurentides concernant la deuxième phase de leur projet « La Route du Lièvre Rouge » visant à consolider et animer la Route par l'embauche d'une personne ressource afin d'optimiser les retombées économiques.

Que la Ville encourage, par ce projet, l'organisme à favoriser :

- L'appropriation et la diffusion de la Route par le milieu (municipalités, commerçants, artistes) afin de développer des activités connexes,
- Sa diffusion aux touristes,
- La distribution et la visibilité des guides et des colonnes extérieures (rapatriement des guides aux bureaux touristiques, échanges de guides entre les municipalités, meilleure visibilité de l'image de la route sur les colonnes extérieures).

ADOPTÉE

153/04-04-16

NOMINATION DE LA SALLE MUNICIPALE DANS LE SECTEUR SAINTE-VERONIQUE

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

De nommer la salle municipale dans le secteur Sainte-Véronique, située au 1841, boulevard Fernand-Lafontaine, « salle Sainte-Véronique », en mémoire de l'ancien Village de Sainte-Véronique, le tout suivant la recommandation du club de l'âge d'or Club de l'Harmonie de Sainte-Véronique.

De transmettre la présente nomination à la Commission de toponymie du Québec afin qu'elle puisse l'officialiser.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.

154/04-04-16

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

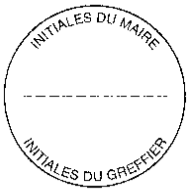
Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

Que la présente séance soit ajournée au 7 avril 2016 à 14 h. Il est 20 h 37.

ADOPTÉE

Déborah Bélanger
Mairesse

Lucie Bourque
Greffière



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2016

Je, Déborah Bélanger, mairesse de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Déborah Bélanger, mairesse